

Tarif des douanes

persuadés que les mesures protectionnistes qu'ils proposent seront adoptées.

Étant donné que la tendance est au protectionnisme aux États-Unis, monsieur le Président, pourquoi éliminons-nous la faible protection qui nous reste? Le libre-échange est, semble-t-il, l'un des sujets favoris des ministres à l'heure actuelle. C'est un tout nouveau domaine et nous en ignorons les effets éventuels. C'est bien beau de dire que nous obtiendrons certains produits à un coût moindre grâce au libre-échange, mais cela pourrait également signifier que ces produits ne seront plus fabriqués au Canada. Nous ignorons ce que les missions commerciales au Canada veulent dire lorsqu'elles affirment que tout ce qu'elles veulent, ce sont des règles du jeu égales. Nous n'avons aucune idée de ce que les États-Unis entendent par là. Cela signifie-t-il que nos relations avec des pays autres que les États-Unis avec lesquels nous commerçons à l'heure actuelle, seront les mêmes que celles que d'autres pays entretiennent avec les États-Unis? Allons-nous être assujettis aux mêmes restrictions que les États-Unis imposent à l'heure actuelle à de nombreux pays? Qu'est-ce qu'on entend par «des règles du jeu égales»? Aurons-nous oui ou non le même accès à nos marchés actuels?

● (1530)

En adoptant des projets de loi comme le C-71, nous suivons une voie qui n'est pas nécessairement celle que nous devons envisager demain. Pourquoi renoncer à ce que nous avons sans savoir ce que l'avenir nous réserve? Ne nous pressons pas de modifier les droits de douane avant de connaître la nouvelle règle du jeu. Si nous renonçons aux faibles moyens de pression dont nous disposons, nous nous retrouverons désarmés et incapables de déclarer à quelques pays que ce soit que nous tenons à la survie de notre industrie. N'allons pas renoncer à nos moyens de pression en adoptant sans réfléchir toutes les modifications du Tarif des douanes que propose le gouvernement.

Je reconnais que des changements au Tarif des douanes ont fait l'objet de négociations bien avant que le gouvernement actuel n'assume le pouvoir. Ces changements se conformaient à une orientation arrêtée il y a bien des années, à une époque où nous connaissions la règle du jeu, et non pas décidée dans les conditions où nous nous trouvons aujourd'hui.

Le gouvernement ne cesse de nous répéter qu'il faut faire table rase. Je représente une circonscription en forte partie agricole. Je tiens à savoir, avant que nous renoncions à nos droits actuels, si ce désir du gouvernement de faire table rase ne signifiera pas l'élimination de nos commissions agricoles, notamment la commission du lait, la commission de la volaille et la Commission canadienne du blé. Ces commissions sont essentielles si nous voulons maintenir la stabilité du secteur agricole d'un bout à l'autre du Canada. Le gouvernement va-t-il éliminer ces commissions sous prétexte que les États-Unis insistent sur une table rase?

Que savons-nous des négociations? Qu'advient-il des programmes de stabilisation des prix et d'assurance-récolte pour les agriculteurs, programmes qui contribuent beaucoup à la stabilité et au développement de nombreuses régions agricoles, voire à leur survie? Si ces programmes devaient disparaître, le nombre des agriculteurs en faillite serait plus élevé que maintenant. Si ces programmes devaient cesser, notre secteur disparaîtrait en grande partie. Avant d'adopter sans réfléchir des projets de loi susceptibles de changer la règle du jeu ou

d'éliminer la protection dont nous jouissons, faisons en sorte de connaître la règle que nous devons respecter le mois prochain ou l'année prochaine.

Bien que ce projet de loi ne nous touche pas beaucoup, je pense que nous devrions nous montrer prudents à son sujet. Je pense bien que cette mesure sera adoptée, mais quoi qu'il en soit nous devrions veiller à très bien comprendre les règles du jeu. Nous devrions veiller à pouvoir changer de cap en tout temps. Au lieu de nous débarrasser des mesures de protection dont nous disposons, nous devrions examiner les possibilités de libre-échange dans les secteurs où le commerce peut être équitable et où nous pouvons nous protéger contre le colosse au sud de notre frontière.

Je me demande quelle sorte de jeu ce sera. Les Américains sont dix fois plus nombreux que nous. Nous jouons donc à dix pour les États-Unis contre un pour le Canada. Les Américains ont ainsi dix fois plus de possibilités que nous. Il faut aborder le libre-échange avec beaucoup de précaution dans les limites des atouts que nous avons maintenant et qui nous permettraient de continuer comme à l'heure actuelle.

Je tenais simplement à faire consigner ces arguments. Tâchons, à propos de commerce, de connaître les règles du jeu auxquelles nous serons assujettis à l'avenir.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai une ou deux observations à faire. Je ne vois pas du tout où veut en venir le député lorsqu'il recommande que nous conservions nos acquis et tâchions de ne renoncer à rien. En ce moment, un certain nombre de mes électeurs sont aux prises avec des difficultés. En vertu de certains règlements, le destinataire doit lui-même chercher son colis à la douane ou alors envoyer un courtier à cette fin. Ainsi, un professionnel habitant à Strathmore et qui ne peut quitter son bureau doit engager un courtier au tarif de \$40 l'heure pour aller chercher un colis de \$25. Si c'est ce genre de situation que voudrait préserver le député, je ne suis pas du tout d'accord. Le ministre examine de telles situations et il devrait être en mesure de les corriger.

Ensuite, le député a employé à plusieurs reprises l'expression «renoncer» ou «céder». Je ne sais pas ce qu'il veut dire par là. Si la mesure signifie que les droits de douanes exigés pour le châssis d'une épandeur d'engrais sont désormais supprimés, nous ne renonçons à rien. Nous rendons simplement la tâche plus facile à nos agriculteurs. Le député qui vient d'une région agricole sait certainement que les agriculteurs n'ont aucun moyen de récupérer ces coûts. Il leur faut les absorber, ce qui ajoute au coût de la production des denrées alimentaires.

Le ministre est, à mon avis, fort avisé de présenter ces mesures. Bon nombre des dispositions prévues dans ce projet de loi visent à protéger des produits fabriqués au Canada. Il n'est pas question pour le moment de libre-échange. Nous discutons de la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle. Je n'approuve certainement pas tout de l'état actuel des choses, mais bon nombre de ces changements sont valables. Certains d'entre eux procureront du travail à nos concitoyens. Supprimer les droits de douanes sur les traceuses des mines de charbon par exemple. Ce sont des machines très onéreuses qu'on ne fabrique pas au Canada. Elles sont importées. En supprimant ce droit, on permettrait peut-être à de nombreuses mines de charbon de repartir. Nous avons d'énormes quantités de charbon mais très peu de mines en exploitation à l'heure actuelle.